



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 57467

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les travaux du groupe d'experts réunis par l'INSERM dans le cadre de la procédure d'expertise collective, pour répondre à la demande de l'Agence de la biomédecine concernant la transplantation d'organes solides. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état de la recherche sur le sujet en France ainsi que de lui préciser les axes prioritaires actuels de recherche en transplantation.

Texte de la réponse

L'Agence de la biomédecine a effectivement sollicité en 2007 la cellule d'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur le thème de la recherche dans le domaine de la greffe d'organes. L'INSERM a remis à l'agence, en mars 2009, un rapport développant chacune des thématiques exposées ci-après, qui constituent les 4 axes principaux de ces recherches : la prévention du rejet des greffons, l'amélioration des conditions de conservation des organes après prélèvement, les stratégies visant à compenser la pénurie d'organes et la mise au point de traitements alternatifs à la greffe, telle que la thérapie cellulaire. Les recherches concernant le phénomène de rejet visent à prévenir aussi bien le rejet de type aigu, qui s'installe dans les heures qui suivent la greffe, que le rejet chronique, dont les effets sont ressentis plusieurs mois, voire plusieurs années après la transplantation. L'essentiel des recherches dans ce domaine a pour objectif de mieux comprendre les mécanismes à l'origine de ces phénomènes, afin de développer de nouveaux traitements immunosuppresseurs mieux adaptés et de retarder au maximum la perte du greffon, entraînant la nécessité d'une seconde greffe. Les recherches concernant les conditions de conservation des organes visent à contrôler les phénomènes d'ischémie (absence d'apport sanguin et d'oxygène dans le greffon) et d'hypothermie (refroidissement d'un organe conservé à 4° C) qui s'installent entre le prélèvement et la greffe. L'essentiel des recherches concerne la mise au point de milieux de conservation, le développement de machines à perfusion ou l'étude de l'impact de la température sur la conservation de l'organe (4° C ou 37° C). Afin de remédier à la pénurie d'organes, des stratégies d'élargissement des « pools » de donneurs sont à l'étude. Ces stratégies passent notamment par l'évaluation de greffons prélevés chez des donneurs dits « marginaux », qui ne respectent pas au moins un critère de la définition du donneur « idéal ». Cette définition varie en fonction du type d'organe prélevé, mais reprend essentiellement les critères suivants : patient décédé en état de mort encéphalique, âge inférieur à 40 ans, cause du décès traumatique et absence de maladie ou d'affection. Pour exemple, le prélèvement de rein sur donneur décédé après arrêt cardiaque est effectif en France depuis octobre 2006 (activité encadrée par le décret du 2 août 2005). En 2008, 52 greffes rénales ont été réalisées dans ce contexte. Les recherches en matière de thérapie cellulaire visent à mettre au point des traitements de greffes de cellules pouvant servir d'alternative à la greffe d'organes entiers. Des résultats encourageants ont notamment été obtenus dans le cadre de greffe d'îlots pancréatiques dans le traitement du diabète de type 1. En termes d'organisation de la recherche, il convient notamment de noter un certain nombre d'initiatives de collaboration. Le réseau Centaure, constitué en 2007 et piloté par trois centres pivots, situés à Nantes, Paris et Lyon, fédère des recherches tant fondamentales que des recherches cliniques. Au niveau européen, cinq équipes françaises

ont intégré le projet RISET, financé par la Commission européenne, regroupant des équipes de dix pays et visant à coordonner les recherches dans le domaine du rejet et de la tolérance. Enfin, l'Agence de la biomédecine organise, dans le cadre de ses missions de promotion de la recherche, un appel d'offre « recherche et greffes », afin de financer des projets d'une durée de deux ans avec une enveloppe globale de 400 000 euros par an. En 2009, quinze projets ont été retenus, s'inscrivant dans les thèmes suivants : sciences humaines, économiques et sociales : études dans le domaine de la santé publique et/ou de l'éthique ; amélioration des prélèvements, évaluation et amélioration de la sécurité et de la qualité des greffons, modalités de conservation ; immunologie de la transplantation ; pharmacologie et greffe ; santé publique, épidémiologie, insuffisance terminale d'organes, besoin et offre de soins ; ingénierie cellulaire et tissulaire comme alternative à l'allogreffe.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57467

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8011

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10279